



Najat Vallaud-Belkacem,

adjointe au maire de Lyon chargée des grands événements, de la jeunesse et de la vie associative.



Mireille Gaière,

chef de service, adjointe au Directeur Général de l'Action Sociale.

Najat Vallaud-Belkacem : "Élargir la communauté éducative"

Deux termes sont à retenir pour une politique de protection de l'enfance qui soit efficace dans nos communes : le décloisonnement et la transversalité. Car il ne faut pas penser l'enfant par âge, pire encore, par dispositif. Il faut l'appréhender comme un sujet en pleine évolution et le suivre tout le long de cette évolution. La prévention suppose d'agir très en amont sur les familles dès le stade de la grossesse. C'est là que les municipalités ont un rôle capital à jouer, en termes d'investissement dans des infrastructures nécessaires, nombreuses et diverses, qui permettent d'accueillir ces enfants : les crèches, les relais d'assistante maternelle, mais aussi toutes ces structures qui permettent d'accueillir des enfants avec des horaires de nuit, des enfants porteurs de handicaps...

C'est le rôle de la municipalité de permettre à chaque enfant de trouver un mode de garde le plus adapté possible, et, ensuite, de suivre ces enfants de près, même si, à un moment, ce n'est plus la compétence principale de la ville, mais de ses partenaires institutionnels.

À Lyon, le plan éducatif local est constitué d'une série de dispositifs d'action périscolaire et extra-scolaire où nous intervenons, y compris en lien avec l'Éducation nationale, pour que les enfants aient toujours une possibilité de souvrir à la société qui est la leur. Pour faire ce suivi continu, il faut à tout

prix décloisonner les pré-carrières. L'exemple type en la matière, c'est le programme de réussite éducative qu'un certain nombre de municipalités ont mis en place, et qui permet de faire travailler ensemble établissements scolaires, structures de vacances et professionnels de santé. Ensuite, je crois que la commune a un rôle extrêmement important à jouer dans l'information. C'est la mieux placée pour faire connaître tous les dispositifs. C'est pour-quoï, il y a la nécessité d'associer un maximum d'acteurs, et notamment les acteurs associatifs. La prise de conscience qu'il faut agir en transversalité en décloisonnement existe déjà. Pour moi, c'est le sens, par exemple, de l'appartenance de la ville de Lyon au réseau des villes amies des enfants, puisqu'elle s'est engagée à créer des conditions pour que les enfants s'épanouissent le mieux possible. Ce réseau est intéressant car il incite à développer des expérimentations innovantes.

L'aide à la parentalité, le soutien et l'écoute des familles,

"La commune a un rôle extrêmement important à jouer dans l'information. C'est la mieux placée pour faire connaître tous les dispositifs."

est également essentielle. Elle existe à Lyon, via un certain nombre de lieux de rencontres : les points d'accueil inscription petite enfance, les relais d'assistante maternelle, les lieux d'accueil parents-enfants développés sur le territoire prioritaire de la ville...

Enfin, la protection de l'enfance gagne à s'appuyer sur les associations d'accompagnement scolaire, éducation populaire, les MJC, les centres sociaux, etc. Les services de la protection de l'enfance doivent être ouverts sur l'environnement du quartier, et la participation de tous les acteurs de ce quartier doit être recherchée. Ainsi, à Lyon, la commission prévention jeunesse, permet d'agir en direction des jeunes de 11 à 18 ans en situation économique précaire, en rupture scolaire ou en situation d'insertion sociale-maternelle, mais aussi toutes ces structures qui permettent d'accueillir des enfants avec des horaires de nuit, des enfants porteurs de handicaps...

Ensuite, le partenariat, qui va des grandes orientations jusqu'aux actions concrètes, suppose une volonté, le respect de chacun des acteurs, et leur connaissance mutuelle. Enfin, la place de la famille a été questionnée. Pas forcément dans son sens cellulaire, mais dans son sens élargi, à la fois pour mieux l'écouter, pour mieux l'associer à l'action et pour aussi savoir l'associer à l'évaluation.

Mireille Gaière : "Combattre l'esprit de système"

Ces Assises sont l'occasion de mesurer le chemin parcouru. Comme toujours, l'aventure vient de loin. La mise en œuvre de la loi de 2007, est très largement acquise et, et même si elle ne bouleverse pas les fondamentaux, elle appelle une modification des pratiques et des postures. Je voudrais vous transmettre le message d'une profonde reconnaissance de l'État pour tous les efforts engagés par les acteurs de la protection de l'enfance, dans leur